

PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conçu pour et seulement disponible aux membres d'Échographie Canada

Limite d'assurance et détails

Responsabilité professionnelle	5 000 000\$ par réclamation 5 000 000\$ par année
Frais juridiques disciplinaires Membres actifs seulement	200 000 \$ par réclamation 200 000 \$ par année
Remboursement des frais de défenses criminelles	150 000 \$ par réclamation 150 000 \$ par année
Membres actifs	85 \$
Nouveau! Membres praticiens non-accrédités	140 \$

Veillez noter: La prime susmentionnées est assujetties à la taxe provinciale applicable : Ontario 8 %; Québec 9 %; Manitoba 7 %; Terre-Neuve 15%; Saskatchewan 6%.

Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle (PLI)

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre les actes fautifs commis à l'endroit d'un tiers (actes de négligence, erreurs ou omissions réels ou allégués) dans le cadre de votre champ d'application en tant qu'échographe. Votre police prévoit le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques associés à une réclamation, même dans le cas d'allégations frivoles.

La couverture est rédigée selon les revendications faites et expire le 1er mai de chaque année.

Vous n'êtes pas membre d'Échographie Canada?

Échographie Canada propose deux catégories de membres :

1. **Membres Actifs :** Échographistes avec des titres de compétence d'Échographie Canada et/ou avec des pouvoirs d'un autre organisme d'accréditation approuver (tel que ARDMS, CCI, DMU) et/ou par un ordre provincial.
2. **Membres non-accrédités en exercice :** Échographistes qui n'ont pas de titres de compétence d'un autre organisme approuvé ou d'ailleurs et qui ne sont pas enregistrés avec un ordre provinciale. Cette nouvelle catégorie de membres serait tenue de satisfaire aux exigences de DPC d'Échographie Canada afin de demeurer membre et d'obtenir une assurance responsabilité professionnelle dans le cadre du programme.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Échographie Canada ou visitez www.sonographycanada.ca.

Définitions

Couverture pour frais juridiques disciplinaires

L'avenant pour les dépenses juridiques réglementaires procure une protection pour les coûts juridiques associés à la comparution lors d'une audience disciplinaire auprès d'un organisme de réglementation. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur. Prenez comme exemple des plaintes pour faute, incompétence ou incapacité professionnelle.

Couverture des frais de défense criminelle

La couverture prévoit le remboursement des membres pour les coûts de la défense associés à une cause déposée en vertu du Code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et que le membre est déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle.

Fonds pour thérapie et consultation en cas de violence sexuelle

Toutes les options incluent des fonds d'un montant maximal de 20 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, en tant que client, a été victime d'abus dans le contexte de la pratique d'un membre à titre d'échographiste.

Congé parentale et période prolongé

Les plaintes et réclamations peuvent être faites des mois et même des années après que l'incident allégué a eu lieu. Les membres qui prennent un congé parental peuvent se reposer tranquillement en sachant que leur protection s'étendra automatiquement pour une période maximum d'un an.

Pour les membres qui cessent de pratiquer ou de se retirer, la police d'assurance prévoit automatiquement une couverture **de 10 ans** pour les réclamations qui ont été découvertes et classées pour la première fois après votre retraite.

En cas de réclamation

La police s'applique aux réclamations faites et déclarées, ce qui signifie que la police en place au moment de la réclamation est la police qui s'applique. La présentation rapide d'une réclamation est donc très importante et doit être faite dans les 30 jours suivant la réception d'un avis de réclamation ou demande introductive d'instance officiel. L'omission de signaler une réclamation peut entraîner le refus de la couverture. Ne correspondez pas directement avec votre client avant d'avoir discuté avec l'expert en sinistres. Si vous avez des doutes, soyez toujours prudent et signalez une réclamation en communiquant avec BMS au **1-844-583-7748** ou par courriel à sonography.insurance@bmsgroup.com

Couverture individuelle optionnelle

Couverture de cyber sécurité et atteinte à la vie privée

Les participants ont maintenant la possibilité d'augmenter leur couverture de cyber sécurité et d'atteinte à la vie privée pour mieux gérer le risque de détenir de plus en plus grandes quantités de données personnelles identifiables de clients, employés et autres, et d'atténuer les dommages à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Veillez contacter le Groupe BMS si vous souhaitez augmenter votre couverture de cyber sécurité et atteinte à la vie privée de 50 000 \$ à 1 000 000 \$ pour un montant supplémentaire de 90 \$.

Les membres peuvent aussi acheter une assurance de cyber sécurité et atteinte à la vie privée pour leurs clinique/entreprise.

Responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale (CGL) vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou des dommages que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) peut causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou locaux. Par exemple, un patient peut tomber et se blesser sur un sol mouillé dans votre bureau et peut chercher à faire une poursuite contre vous ou votre entreprise (s'ils ont subi une blessure corporelle à vos locaux).

Renouveler ou acheter une assurance cyber sécurité et atteinte à la vie privée et / ou une assurance responsabilité civile commerciale en contactant le groupe BMS au 1-844-583-7748 ou sonography.insurance@bmsgroup.com.

Comment présenter une proposition

Veillez contacter l'Échographie Canada pour souscrire à l'assurance.

Cette assurance est offerte à tous les membres d'Échographie Canada. Les membres peuvent souscrire à une assurance et tout temps, cependant, le 1^{er} mai est la date annuelle du renouvellement du programme.

Échographie Canada

PO Box 1220
Kemptville, ON K0G 1J0
Numéro sans frais: 1-888- 273-6746
Courriel: info@sonographycanada.ca
Site web: www.sonographycanada.ca

Pour plus de renseignements

La présente brochure constitue un résumé des protections et est fournie à titre d'information seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS Canada Services de Risques Ltée ou d'Échographie Canada

BMS Canada services de risques Ltée (BMS Group)

825 voie Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON KSR 5J3
Numéro sans frais : 1-844-583-7748
Courriel: sonography.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.sonography.bmsgroup.com